

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Budget Principal

ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2024

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour leurs établissements publics (dont le CCAS). Première étape du cycle budgétaire, il doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif conformément au référentiel comptable M57.

C'est un moment important de la vie du CCAS puisque, à cette occasion, le Conseil d'administration traduit budgétairement ses décisions et ses axes d'actions au service des Lonsois.

Il convient donc, dans un premier temps, d'étudier la situation financière du CCAS au travers du compte administratif prévisionnel 2023, puis d'établir une première proposition d'équilibre budgétaire pour 2024, grâce à l'analyse de l'évolution des dépenses et des recettes.

COMPTES PROVISOIRES du budget principal du CCAS POUR 2023

Ces éléments sont tirés d'un compte administratif prévisionnel et doivent être considérés en tant que tels.

En section de fonctionnement :

En Dépenses :

En 2023, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 624 396,85 € et ont subi une légère hausse par rapport à l'exercice 2022 (contre 619 135,38 € : + 5 261,47 € soit 1 %).

- Les assurances ont encore augmenté et ont coûté 8 488,68 € contre 5 908,45 € en 2022 (+ 43,67%).

- Concernant la ligne fêtes et cérémonies, elle a coûté 54 501,13 € contre 46 935,45 € (+ 16%). Cet écart s'explique en raison de l'augmentation des coûts de prestations et de l'évolution du nombre de participants.

- La dépense du poste secours a légèrement augmenté par rapport à 2022: son coût pour l'année est de 68 135,33 € contre 65 317,33 € en 2022 (+ 4,31%). Les dépenses par domaines d'intervention sont variables d'une année sur l'autre, car dépendantes de la demande des administrés.

Il convient d'ajouter que l'enveloppe prévue au budget (94 000 €) n'a pas été entièrement consommée (72,48 % consommés).

- Concernant l'activité portage de repas à domicile, elle a subi une légère baisse. 18 456 repas en 2023 contre 18 571 repas en 2022.

Le nombre de bénéficiaires est de 125 (123 en 2022).

Le coût réel de cette activité est de 151 863,78 € pour une recette de 135 107 €, le solde étant à la charge du CCAS (16 756,78 €).

Parallèlement, certaines dépenses ont diminué :

- Les dépenses de personnel sont en baisse cette année (158 500,39 € contre 163 143,22 € en 2022) suite au départ de l'agent d'accueil partiellement remplacé sur 2023.
- Les amortissements ont diminué entre 2023 et 2022 (3 929,51 € en 2023 contre 16 653,47 € en 2022).

Pour les autres dépenses, les évolutions suivantes sont constatées :

- Les subventions versées au collectif alimentaire (16 000 € contre 15 000 € en 2022) et à la Fondation John Bost – EHPAD Les Foyers (6 200 €).

En recettes :

Les recettes 2023 ont augmenté de 43 500 € environ par rapport à 2022. Elles s'élèvent globalement à 770 418,45 € (contre 726 900,32 € en 2022 soit + 6%).

Cette hausse s'explique par une augmentation du montant de la subvention versée par la Commune de + 48 000 € (498 000 € versés en 2023 contre 450 000 € en 2022).

Au total, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 146 021,60 € contre 107 764,94 € en 2022 (+ 38 256,66 €).

En section d'investissement :

En Dépenses :

En 2023, le CCAS s'est doté de nouveaux outils (un bureau, un logiciel de simulation budgétaire et un logiciel métier ARCHE) pour un total de 17 331,87 € (dont 13 999 € de restes à réaliser).

En recettes :

- Les recettes suivantes ont été enregistrées (18 992,93 €) :
- excédent d'investissement 2022 reporté pour 14 530,62 € ;
 - FCTVA pour 535,80 € ;
 - amortissements divers pour 3 929,51 €.

Au total, la section d'investissement se clôture avec un excédent de 1 664,04 €.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES du budget principal du CCAS POUR 2024

En fonctionnement :

Côté dépenses :

Les postes suivants doivent être ajustés à la hausse :

- l'enveloppe relative au portage de repas est de 162 425 € en 2024 avec une hypothèse de 17 500 repas commandés à 5,63 € le repas + 15 000 foyers livrés à 4,26 € la livraison. (contre une estimation de 17 000 repas à 4,78 € et de 15 000 foyers livrés à 4,09€ en 2023). Le solde prévisionnel à la charge du CCAS pour 2024 s'élève à 13 675 €.

- le budget pour les assurances est également revu à la hausse compte tenu du réalisé 2023 et des nouveaux marchés conclus (10 012 € pour 2024 contre 6 000 € en 2023 soit +67 %).

- les charges communes reversées à la Ville (+ 3 000 €) au vue du réalisé.

L'enveloppe relative aux charges de personnel augmente en 2024 (+2 % par rapport à 2023 soit 2 719 €), suite à l'augmentation de la valeur de l'indice 100 et du reclassement indiciaire (+ 5 pt).

La prévision pour la subvention d'équilibre nécessaire au budget SAD s'avère supérieure à l'année précédente : 167 911 € contre 161 700 € en 2023 (+ 4%) (Budget + Décision Modificative).

Concernant l'enveloppe « aides », celle-ci est maintenue à 94 000 € cette année.

**Au total, les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2023 :
+ 51 825,66 € (+ 7%).**

Côté recettes :

Concernant l'activité portage de repas, en raison de l'augmentation des matières premières, le tarif usager a été valorisé à 8,50 € à compter du 1^{er} janvier 2024 (au lieu de 7,50 €). De plus, prévoyant une augmentation de l'activité portage de repas (17 500 repas contre 17 000 en 2023), la recette est réévaluée à 148 750 € contre 139 750 € en 2023 (Budget + décision modificative).

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève en 2024 à 146 021,60 € contre 107 764,94 € l'année précédente.

Compte tenu de ces données précitées, la subvention communale versée par la ville au budget du CCAS est maintenue à 498 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 825 340,60 €.

En investissement :

Les investissements prévus cette année :

- les remplacements de deux PC pour 1 680 €.

Ces investissements seront financés par les recettes encaissées : l'excédent d'investissement reporté (1 664,06 €) et les dotations aux amortissements (6 006,87 €).

Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours.

La section d'investissement représente la somme de 7 670,93 €.